PRÉFET
DE CORSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse

Arrêté préfectoral n° R20.2026.10.26.00001 en date 26 octobre 2026.

Portant publication de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.233-4 et D.233-12 ;

Vu le code du travail, notamment son article L. 6313-1 ;

Vu l'arrêté du 12 février 2024 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R20 2025-02-25-00002 en date du 25 février 2025 portant délégation de signature à Monsieur Pierre PAPADOPOULOS, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse ;

Arrête :

Article 1 : La liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale fixée comme suit, en annexe du présent arrêté.

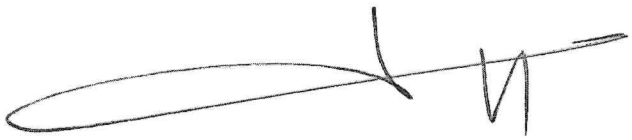
Article 2e : l'abrogation de l'arrêté R20-2025-06-18-00001 du 19 juin 2025 portant modification de la liste des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale par le présent arrêté

Article 3 : L'autorisation d'un organisme de formation peut être restreinte, suspendue ou retirée, en cas de non-respect d'un ou des critères d'octroi de l'autorisation.

Article 4 : Le Directeur Régional de la DRAAF Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Corse et qui sera publié sur le site internet de la DRAAF de la région CORSE.

Fait à Ajaccio, le 26 octobre 2026

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Pierre PAPADOPOULOS

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.

Annexe 1

Tableau des organismes de formation autorisés à mettre en œuvre l'action de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	Adresse	Contact
CCI de Corse CCI Formation Corsica	Lieu-dit Strada Vecchia 20290 BORGO	Muriel Tenti muriel.tenti@sudcorse.cci.fr
CONSEIL FORMATION DEVELOPPEMENT	Route de Saint Jean Lieu-dit Baliccio 20250 CORTE	Franck Hadjic franck.hadjic@gmail.com
SARL AGENCE QUALITE	Hameau ORETA 20433 PIETRCORBARA	Paul Carrara corsequalite@gmail.com
SAS TAC FORMATION	Parc d'activité Capu di Padolu Route de Bonifacio 20137 PORTO VECCHIO	Alexandre Terrazzoni a.terrazzoni@tac.formation.com
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT REGIONALE DE CORSE AMPARA /POLE DE FORMATION ET 'APPRENTISSAGE	chemin de la Sposata – Quartier Bacciochi – FR 20700 AJACCIO CEDEX ,	Marie Rose Boudet formation@cma.corsica 04 95 23 53 21
MENTORIEL	SIS 4 avenue mont THABOR immeuble LE CASTELLANI 20090 AJACCIO	Séverine Molinero direction@mentoriel.com w.w.w.mentoriel.com 04 95 10 95 56
BALAGNE FORMATION	8 bis impasse Paul Doumer 20220 Ile Rousse	David Prost balagne.formation@gmail.com 07 82 72 24 93
SASU FORMATION CORHSE	Sottano 20212 BUSTANICO	Stéphane Jupille sst@formation-corhse.com 06 86 50 64 27
GRETA –CFA Haute Corse	Lycée Paul Vincensini Av. de la 4e DMM 20600 BASTIA	Anthony Servetto anthony.servetto@ac-corse.fr 07 76 79 87 81 / 04 9554 53 30
2AFORMATION RISTORI DAVID	Lieu dit l'Alivella 20129 BASTELICACCIA	David Ristori contact2aformation@gmail.com 06 21 97 23 72
KALINOV CONSEIL	12, rue Maréchal Juin 20137 PORTO VECCHIO	Melissa BOUREBIA Tel 07 78 07 00 31 contact@kalinov-conseil.fr